

PLF 2023 : le Sénat vote 2,5 M€ supplémentaires pour les écoles d'art territoriales et +2,2 M€ pour les Ensa

Les sénateurs ont adopté un amendement augmentant de 2,2 millions d'euros le montant des crédits destinés à compenser la hausse des salaires des enseignants contractuels des écoles nationales supérieures d'architecture (Ensa), lors de l'examen des crédits de la mission Culture, le 28 novembre 2022. Un autre amendement prévoit 2,5 M€ supplémentaires pour permettre aux écoles d'art territoriales d'appliquer à leurs étudiants boursiers le même niveau d'exonération que dans les écoles nationales.



La ministre de la Culture, Rima Abdul-Malak, le 28 novembre 2022 au Sénat. Droits réservés - DR - Sénat

Le Sénat a adopté deux amendements, tous deux présentés par Sylvie Robert (Socialiste, écologiste et républicain, Ille-et-Vilaine), lors de l'examen en séance publique des crédits de la mission Culture inscrits au PLF 2023, le 28 novembre 2022.

Le premier [amendement](#) prévoit de "revaloriser de 2,2 millions d'euros le montant des crédits destinés à compenser la hausse des salaires des enseignants contractuels des écoles nationales supérieures d'architecture (Ensa)". Il est précisé que "le coût de cette mesure a été évalué à 4 millions d'euros" mais que le projet de loi de finances 2023 "ne comporte qu'1,8 million d'euros à ce titre".

+2,5 M€ AU PROFIT DES ÉCOLES D'ART TERRITORIALES

L'autre [amendement](#) vise à "permettre aux écoles d'art territoriales d'appliquer aux étudiants boursiers le même niveau d'exonération que dans les écoles nationales en compensant pour elles les effets de cette mesure à hauteur de 2,5 millions d'euros". Pour cela, l'amendement prévoit de transférer 2,5 M€ crédits de l'action 7 "Fonctions de soutien du ministère de la culture" du programme 224 "Soutien aux politiques du ministère de la Culture" vers l'action 1 du programme 361 "Transmission des savoirs et démocratisation de la culture".

Cet amendement a reçu un avis défavorable du gouvernement, la ministre de la Culture, Rima Abdul-Malak expliquant que "les écoles d'art territoriales n'ont pas été oubliées, avec 10 millions d'euros pour l'investissement, notamment pour les mises aux normes, et 21 millions pour le fonctionnement, pour le rebasage des fonctionnaires". La ministre explique avoir "échangé avec Régions de France et l'Association des départements de France à ce sujet" et rappelle que "les frais d'inscription sont très bas dans les écoles françaises". "La priorité est plutôt l'accompagnement budgétaire", termine-t-elle sur ce sujet.

Pour mémoire, un amendement similaire avait été adopté à l'Assemblée nationale mais n'avait pas été retenu par le gouvernement, après avoir engagé sa responsabilité sur la seconde partie du PLF 2023 (article 49-3 de la Constitution). L'Andéa avait alors réagi en réclamant l'exonération des frais d'inscription des étudiants boursiers en écoles d'art